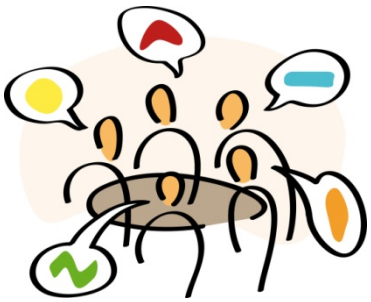

Négociations périmètres IRP SNCF

L'UNSA agit en faveur des salariés

La création du Groupe Public Ferroviaire SNCF, issu de la loi du 04 août 2014, conduit à la renégociation d'accords portant sur les nouveaux périmètres d'Instances Représentatives du Personnel (CCE/CE/DP/CHSCT/CPC/CLM) et de gestion des Activités Sociales qui émanent de vos cotisations salariales **(Cf. bulletin de paye rubrique UGC soit 100 millions € par an au global).**

L'**UNSA-Ferroviaire** depuis le 30 octobre 2012, date d'annonce d'une vaste réforme du ferroviaire par le Ministre délégué aux transports Cuvillier, place le salarié au cœur des négociations et de l'intégration sociale. La loi ayant permis de réunifier **"la roue et le rail"** en intégrant SNCF et RFF au Groupe Public Ferroviaire sous un Epic intégrateur aux fonctions transverses. (Epic SNCF, Epic Réseau et Epic Mobilités)

L'**UNSA**, part un travail de fond, lobbying et amendements, a en effet amélioré la loi de façon significative.

L'**UNSA** a surtout évité un arbitrage unilatéral de Bruxelles (Cf. quatrième paquet ferroviaire *Art 7 bis et Ter*) conduisant à une séparation complète et irréversible de la SNCF et de l'Ex RFF, en l'absence d'évolutions du système ferroviaire français, à court terme.

L'**UNSA** depuis son entrée en négociation, affirme tout le bien fondé de la notion de **proximité** et de **territorialité** avec comme fil conducteur **des périmètres cohérents pour Réseau et Mobilité.** Les différents scénarios proposés par la Direction, en amont d'une réforme territoriale à 13 régions appliquée dès 2016, sont analysés et décortiqués par les experts **UNSA**.

Agir pour le salarié et non pour sauver un appareil syndical !

L'**UNSA**, contrairement aux organisations Syndicales "sur le déclin" et plus "promptes à inciter les salariés à battre le pavé", agit en responsabilité et fait des propositions constructives. Propositions dont la seule finalité est de placer **le salarié en position de force** au sein du Groupe Public Ferroviaire**, notamment via ses différentes instances du personnel (locales, régionales et nationales).**

L'**UNSA** s'est dit favorable aux élections professionnelles par vote électronique, comme proposées par la Direction. Prévues **vers mi-novembre 2015**, elles intègreraient sur une durée **de 7 jours**, les votes **C**onseil de **S**urveillance, **C**onseils d'**A**dministration **(Réseau et Mobilité)** ainsi que **DP** et **CE**.

De plus en plus de salariés plébiscitent l'UNSA pour sa capacité de négociation et d'obtention de nouveaux droits. Certaines OS, par pur esprit revanchard, veulent "casser le système". L'UNSA ne peut cautionner cette mentalité où le salarié du Groupe Public Ferroviaire est le grand perdant !!!

juin-juillet 2015

L'expertise syndicale

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : **01 53 21 81 80** • Fax : **01 45 26 46 65** • federation@unsa-ferroviaire.org

Nouveaux périmètres IRP SNCF

unsa-ferroviaire.org